

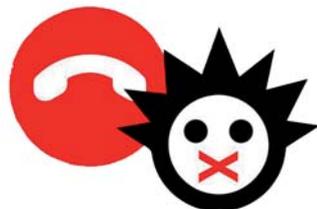
ATTENTION ARNAQUE

Nous avons été informés que des personnes étaient contactées par téléphone avec des renseignements exacts et surtout des questions afin de convenir d'un RDV.

La Mairie ne cautionne en aucun cas ces démarches.



ARNAQUE



ESCROCS AU
BOUT DU FIL

SOYEZ PRUDENTS ET NE DONNEZ AUCUNE INFORMATION.



Bulletin n° 58

Info Village

Décembre 2018



Offert et distribué par la Municipalité dans tous les foyers de notre Commune

Joyeux Noël

VŒUX DU MAIRE
POUR LA NOUVELLE ANNÉE

INVITATION

Afin de célébrer la nouvelle année
Tous les saint-brissonnais sont conviés
A un vin d'honneur qui aura lieu
A l'Espace Séguier
de Saint-Brisson-Sur-Loire :

MARDI 8 JANVIER 2019
à 18 heures 30

Le Maire
Claude PLÉAU

Bonne Année 2019

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines, Promotion de la Commune.

Vice-Présidente : Line FLEURY.

Membres : Cédric CHAUVETTE, Laure CROTTÉ, Nelly GACHET, Gérard HUSSLER,
Thérèse MÉRANGER, Luc MORIN, Dany RAGU, Corinne RICHARD, Christine RUBLON

Imp. Centrale - 45500 GIEN

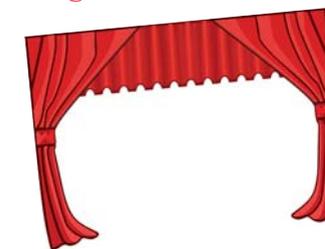
Calendrier des fêtes et manifestations 2019

JANVIER

Mardi 8 Vœux du Maire
Vendredi 18 Assemblée Générale ACSB Salle Séguier
Samedi 26 Théâtre Salle Séguier APS Saint Brisson

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
1		1	2	3	4	5	6
2	7	8	9	10	11	12	13
3	14	15	16	17	18	19	20
4	21	22	23	24	25	26	27
5	28	29	30	31			



JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

JUILLET

Samedi 13 Feu d'artifice à Saint Brisson



SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29

SEPTEMBRE

Dimanche 22 Vide-grenier APE



OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

OCTOBRE

Du Samedi 5 Salon du Pastel
au dimanche 27 Association Culturelle Artistique (ACA)



Notre Espace Naturel Protégé : Les Grands Buissons

Le CEN Centre-Val-de-Loire poursuit sa gestion du site des Grands Buissons sur notre commune.



Pour rappel, ce site reste exceptionnel à l'échelle régionale par sa diversité en orchidées sauvages. Les membres régionaux de la Société Française d'Orchidophilie sont d'ailleurs venus visiter le site en mai, époque de la floraison. Cette année, les faibles précipitations estivales et le maintien du pâturage ont été favorable au site, dans la mesure où ils ont réduits la pousse des épineux (prunelliers, ronces, aubépines) ainsi que du cornouiller sanguin. Des habitants de Saint-Brisson et d'ailleurs (certains réalisant plus d'une heure de route) sont intervenus également pour aider à entretenir le site, dans la bonne-humeur et la convivialité.

La biodiversité continue à progresser sur le site et une dix-septième espèce d'orchidée a fleuri sur le site : **l'ophrys abeille** (cf photo). Cette orchidée, qui se plaît dans les gazons bien tondus et que l'on peut retrouver parfois dans nos jardins, fait partie de la famille des « orchidées insectes », car elles ressemblent à des insectes.



Si vous souhaitez participer au dernier chantier d'entretien, il se déroulera le samedi 15 décembre 2018 à 9h (rdv place de l'église). Les chantiers 2019 auront lieu les 28/09, 26/10, 23/11 et 14/12. Deux visites du site en floraison auront lieu en mai (les dates seront communiquées en janvier sur le site <http://www.cen-centrevalde Loire.org>).

RAPPEL : le site étant une propriété privée du CEN Centre-Val-de-Loire, son accès reste réglementé et les demandes

d'autorisation sont à réaliser auprès de siege.orleans@cen-centre.org.

Les cueillettes et prélèvements sont bien entendus interdits et voués à l'échec, en raison des spécificités des besoins des plantes concernés.



Saint-Brisson continue son petit bonhomme de chemin... malgré certains vents qui ne nous sont guère favorables.

Un grand merci à tous, celles et ceux qui s'impliquent dans la vie communale.

N'hésitez pas à venir plus nombreux au sein de nos associations. Vous y serez accueillis avec grand plaisir (culture, sport, loisir, musique).

N'oubliez pas non plus notre bibliothèque ; nos si dévouées bibliothécaires seraient si heureuses de vous recevoir et de vous conseiller.

Bonne année 2019 à toutes et à tous et avant tout une bonne santé.

Bonnes fêtes et fasse que le père Noël remplisse les chaussons des petits enfants, surtout s'ils ont été sages, ce dont je ne doute pas.

Bien cordialement à vous.

Claude PLÉAU

MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h30 et les mercredis et samedis de 9h à 11h30. **Tél : 02-38-36-70-07**

SERVICE DE DEPANNAGE DU SYNDICAT DES EAUX : 02-38-36-78-82

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Les horaires d'ouverture sont : - le mercredi de 15h à 17h - le samedi de 10h à 12h

ECOLES

- St Brisson Sur Loire primaire : 02-38-36-76-51, maternelle : 02-38-36-70-80
- St Martin/Ocre primaire : 02-38-36-75-25, maternelle : 02-38-36-73-75

EGLISE DE SAINT-BRISSON : Presbytère : 02-38-67-19-77

LES NUMEROS D'URGENCE

SECURITE : - Gendarmerie : 02-38-05-11-30 ou 17
- Police Municipale : 02-38-67-21-84
- Pompiers : 18

SANTE : - Hôpital de Gien : 02-38-29-38-29
- Polyclinique J. d'Arc : 02-38-37-64-00
- Centre anti-poison : 02-47-64-64-64 (Tours)
- SAMU : 15

MENAGER : E.D.F. dépannage : 0 810 333 245
GDF dépannage : 02-38-67-09-39
France Telecom : 0 800 10 14 45

TRANSPORT : SNCF : 08 92 35 35 35 - Car Rapide Val de Loire : 02-38-67-49-43

DIVERS :

Violences conjugales : 01-40-02-02-33 Sida Info Service : 0800-840 800
Drogue Info Service : 0800-23-13-13 Association Aide à Domicile : 02-38-67-62-11
Enfance maltraitée : 0800-05-41-41

ETAT CIVIL**NAISSANCES**

Maïlan DAMIANI - Lucas PRUGNOT
Alice COUTANT - Ilian EL HELALI

MARIAGES

Sullivan RICHARD et Evie LE GOFF
Priscilla GRAFFI et Vincent TREMBLEAU

DECES :

M. FAISY Robert, 86 ans
M GAILLARD Roger, 91 ans.

AFFAIRES MILITAIRES

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

Association Culturelle Artistique



L'Association Culturelle Artistique a présenté cette année une journée jeux en mai et une exposition des tableaux de Michel Bougas en septembre dans la Galerie Marchande d'AUCHAN et dans le cadre du centenaire 14/18, un salon réunissant des artistes des trois armées en collaboration avec la ville de GIEN, après ces beaux succès rendez-vous en 2019 pour un beau projet.

Association Culturelle Artistique

4, Impasse du Donjon - 45500 Saint-Brisson-sur-Loire
Tél. : 06.83.22.51.22 e-mail : aca.45@orange.fr

CLUB DU 3^e AGE dit « Les glaneurs de temps »

Notre club continue son petit bonhomme de chemin en offrant chaque jeudi après-midi aux personnes qui le peuvent, l'occasion de rompre leur solitude et de profiter de rencontres festives avec les pays voisins dont le repas interclubs, qu'il nous reviendra d'organiser en 2019.

Nous vous souhaitons à tous de belles de fêtes de fin d'année et surtout une santé aussi bonne que possible.

Le Président Claude POUILLOT.



Club Boxe Française Saint-Brisson



Le club se porte bien avec pour la saison dernière 25 licenciés en Boxe Française et une dizaine pour la défense personnelle.

Nous avons organisé des passages de gants de couleurs tout au long de la saison au sein du club et fait aussi profiter de notre salle pour les examens de gants jaunes et gants d'argents techniques.

Des assauts à Avord (18) au eu lieu où nos tireurs ont su briller, même si les victoires n'étaient pas toutes au rendez-vous, ils n'ont pas démerité.

Nous avons rencontré le club de Kempo de Poilly-lez-Gien à deux reprises, ce fût un échange très riche.

Le bureau reste le même, Bérangère Desplanches (trésorière) Dominique François (secrétaire) et Régis Bastin (président).

Cette saison démarre bien dans les deux disciplines, nous vous attendons !

Les horaires : Boxe Française mardi et jeudi 19h - 21h

Défense personnelle mercredi 19h30 - 21h30



Bilan 2018

Empoisonnement : 200 kg de gardons, 22 brochets, 20 kg de tanches, 3 lâchers de truites.

Ouverture : Brochet avec concours de pêche, la participation a été plus nombreuse.



SEANCE DU 28 JUIN 2018

1 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Les tarifs de locations pour les Saint-Brissonnais à compter du 1er janvier 2019 seront :

- 300 € au lieu de 400 € pour la location

- 300 € au lieu de 680 € pour la caution

Les conditions de locations restent inchangées ainsi que tous les autres tarifs (hors Commune et entreprises de St Brisson/L).

2 - REFECTION ET TRAVAUX DE PEINTURE DES VOLETS DE LA MAIRIE

Les travaux sont estimés à 5618.33€ TTC.

3 - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2017

4 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES EPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE-BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

5 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisitions d'un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles la commune a renoncé à exercer son droit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie	Concerne
ZI	87	Rue des Dames	3 a 68 ca	Vendeur : MMme COLLIN Jean-Pierre 30 bis rue d'Autry 45500 ST BRISSON/LOIRE Acheteur : MMme DEPARDIEU Antoine 4, rue Paul Bert 45500 GIEN
ZI	89	Rue des Dames	16 ca	
ZO	30	La Cour d'en Bas	2 a 16 ca	Vendeur : Mme RAGU-NAQUIN Roberte 2, avenue de Chantemerle 45500 GIEN Acheteur : M FROMENT Alain 52, chemin de la Cour d'en Bas 45500 ST BRISSON/LOIRE
ZO	(partie de 30)	259, chemin des Thénoux	58 a 18 ca	Vendeur : Mme RAGU-NAQUIN Roberte 2, avenue de Chantemerle 45500 GIEN Acheteur : M MAYOUX Nicolas 351, rue des Jours 45500 SNT BRISSON/LOIRE
ZL	57	Les Porais	10 a 75 ca	
AD	349	12 rue du Colonel Chevreau	6 a 17 ca	Vendeur : M. JOLLIOT Robert 12, rue du Colonel Chevreau 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE
AD	350	Le Bourigault	8 a 52 ca	Acheteur : MMme LABORDE Etienne 4, rue Charles Duport 92270 BOIS COLOMBES
AD	356	14 rue du Colonel Chevreau	3 a 39 ca	

Le Maire
Claude PLÉAU

La secrétaire de séance
Line FLEURY

La secrétaire auxiliaire
Sylvie BONGIBAUT

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

1 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DES RUETS - ECLAIRAGE PUBLIC :**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DU VOLET 3 DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES (APPEL A PROJET D'INTERET COMMUNAL 2019).**

Les autres prestations sur le réseau d'éclairage public sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune (fourniture, pose et raccordement des câbles et des candélabres) estimées à 8 722€ HT soit 10 466.40€ TTC.

La charge incombant à la Commune sera donc au total de 17 472€ HT (et 1744.40€ TVA)

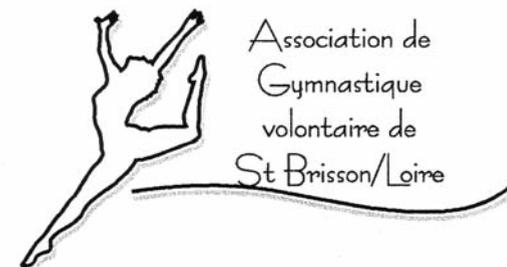
Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- DEMANDE l'inscription au programme 2019 du Conseil Départemental des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Ruets
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental au titre du volet 3 de la politique de soutien aux territoires (appel à projet d'intérêt communal 2019) une subvention à hauteur de 80% soit 13 977.60€
- AUTORISE M le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES**3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES AU PROFIT DE MONSIEUR LANCELOT GUYOT OU POUR LUI LA SCI « TOUS AU CHATEAU »****4 - PAIEMENT DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2018**

Il est rappelé que pour récompenser les efforts fournis par les administrés qui fleurissent leur habitation et ainsi contribuent à embellir la Commune de Saint-Brissson/Loire, un prix des maisons fleuries est attribué chaque année.

Aussi, pour l'année 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer des prix à 17 lauréats qui recevront un prix entre 15 et 50€, soit une somme totale de 375 €.

5 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION**6 - ASSURANCE STATUTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE****7 - ADHESION A UN/DES GROUPEMENT(S) DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES ET/OU LA VILLE DE GIEN****8 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT D'INTERET SCOLAIRE DE ST MARTIN/ST BRISSON**

Association de
Gymnastique
volontaire de
St Brissson/Loire



Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique depuis 1976, elle a pour objectif de développer la pratique d'une activité physique permettant la lutte contre la sédentarité.

Notre association compte cette année 34 adhérents de communes diverses, soit une augmentation de 64 % par rapport à 2016/17.

Encadrée par une animatrice professionnelle, la gym volontaire propose des activités variées alliant le renforcement musculaire, la mobilité articulaire, l'étirement, la préservation de l'autonomie, de l'équilibre, de la mémoire, le tout dans une ambiance conviviale.

Les cours sont dispensés les : lundi de 10h à 11h et mercredi de 18h15 à 19h15.

Deux cours d'essai sont proposés gratuitement avant inscription.

Pour tout renseignement : Tél. : 0619933854 / 0613835969 / 0607229708

Madame SICAMOIS (Secrétaire de l'Association de gym).

Notre désormais traditionnel Concert de l'Avent sur le thème de la musique classique, Bach-Vivaldi, a eu lieu dans l'église de Saint Brissson le dimanche 2 décembre à 15h30, le public chaleureux à été ravi d'écouter les onze musiciens issus de l'Orchestre Symphonique du Loiret Variations avec ses solistes virtuoses.

Bien sûr, nous réitérerons un nouveau concert le dimanche 1^{er} décembre 2019 même lieu, même heure, avec un nouveau thème...



Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 18 janvier 2019 dans la petite salle de l'espace Séguier à 20h00.

Vous y êtes cordialement invités.

L'ACSB
*Vous souhaite
une très bonne
Année 2019*

le bureau

Fanfare de l'ocre

La Fanfare de l'Ocre est toujours présente aux Cérémonies de notre village pour apporter un petit plus.

Notre souhait est aussi de donner envie de nous rejoindre pour nous conforter dans notre démarche et nous rassurer quant à l'avenir.

La formation est simple et gratuite ; elle est ouverte à tous.

Les répétitions ont lieu chaque vendredi soir à 20h à Saint Brisson sur Loire, salle des sports. Joyeux Noël, Belle et Bonne Année à tous.

Nos coordonnées : 02 38 31 42 37, la présidente Agnès Gobin
02 38 67 76 09, le chef de musique Olivier Bailly



ASSOCIATION SAINTE SOLANGE

Au cours de cette année 2018, nous avons réalisé, comme à l'habitude, nos trois journées festives, toujours très attendues par nos convives.

En hiver, notre « choucroute », fin juin « le cochon à la broche » et à l'automne un savoureux « couscous ».

Mais vous direz-vous, à quoi sert l'argent récolté par ces manifestations et bien voilà :

Grâce à nos économies et à nos bénévoles, d'importants travaux de transformation et de rénovation sont en cours, afin de vous retrouver, ainsi que les personnes qui loueront cette salle pour des réunions familiales, dès 2019, dans un cadre plus fonctionnel et accueillant où convivialité et amitié sont toujours de mise.

Bonnes fêtes de fin d'année et surtout bonne santé à tous.

Le Président Claude POUILLOT et son conseil d'administration.



INAUGURATION DE NOTRE CITY STADE

Samedi 7 octobre, de nombreux élus s'étaient donné rendez-vous pour l'inauguration du nouveau City stade de notre commune.



Monsieur le maire, Claude Pléau et son conseil municipal étaient aux côtés de Ludovic Pierrat, sous-préfet de la région Centre-Val de Loire, des sénateurs Hugues Saury et Jean-Noël Cardoux, des conseillers départementaux Line Fleury et Jean-Luc Riglet, du président de la Communauté des Communes Giennoises et maire de Gien, Christian Bouleau et du président du Pays Giennois et maire de Saint-Gondon, Jean-Pierre PUGNY.

9 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2017

10 - RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

11 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisitions d'un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles la commune a renoncé à exercer son droit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie	Concerne
AD	344	Le Bourigault	41 ca	Vendeur : Mme CHAGNOU Simone 60, rue André Cunion - 45500 GIEN Acheteur : Mme BOEZ Thérèse 1, rue du Colonel Chevreau 45500 ST BRISSON/LOIRE
AD	662	5, rue de la Champaude	6 a 40 ca	Vendeur : Mme BERNARD Jasmine 5, rue de la Champaude 45500 ST BRISSON/LOIRE Acheteur : Mme RINCHE Marie-Noëlle 36 bis rue Bernard Palissy 45500 GIEN
ZA	43	481, chemin des Chaussons	1 ha 13a 75 ca	Vendeur : M. CHANDEZON Jérôme 481, chemin des Chaussons 45500 ST BRISSON/LOIRE Acheteur : Mme GODSHIAN Anita 20, route de Gien 45500 POILLY LEZ GIEN
AD	691	27, rue des Archives	8 a 52 ca	Vendeur : Consorts MAUJONNET : 12, rue du Colonel Chevreau - Mme GOTTAY Josiane 10, rue Saint Denis 18140 ARGENVIERES - Mme PINAULT Laurence 38, boulevard Lefebvre 75015 PARIS - Mme PINAULT Evelyne 32, rue Pierre Avia 75015 PARIS - M. MAUJONNET Vincent 13, rue François Coppé 37000 TOURS - Mme MAUJONNET Agnès 17, lotissement des Grand Champs 18140 CHARENTONNAY Acheteur : M. GARDERA Richard 50, rue Olivier de Serres 45250 BRIARE

Le Maire
Claude PLÉAU

La secrétaire de séance
Line FLEURY

La secrétaire auxiliaire
Sylvie BONGIBAUT

Cérémonie du 11 novembre

Cette année était le centième anniversaire de la première guerre mondiale, la manifestation était importante, merci aux personnes qui ont assisté à ce rassemblement. Des gerbes aux monuments aux morts et au cimetière sur la tombe du soldat malgache ont été déposées. Des élèves de la classe de Mme Poitevin ont parfaitement lu un texte. La Fanfare de l'Ocre et notre nouveau porte drapeau M. Patrick VIEUGUE étant présents.



Cimetière

Notre cimetière bénéficie depuis quelques temps d'une partie « jardin du souvenir » rénovée.



Installation des décorations de Noël

Nos employés municipaux ont suivi une formation pour pouvoir installer nos décorations de Noël en toute autonomie. Celles-ci sont en cours et notre village restera décoré pendant un mois.

Merci aux enfants de la classe de CE1 d'avoir préparé quelques décorations.



M. Paul HANNECART, remplace M. David RAGU depuis le 1^{er} octobre et relèvera vos compteurs d'eau. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



APE, la nouvelle Présidente est Madame **Sandra CHEVALLIER**

AP&S Société
Art Patrimoine & Société

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2018 pour L'Association Art Patrimoine et Société (APS).

En janvier dernier a été organisée une soirée théâtrale consacrée à Sacha Guitry, rassemblant cent vingt personnes, suivie par un diner.

En juin, une cinquantaine de participant ont visité l'abbaye cistercienne de Noirlac, au sud de Bourges. Visite suivie d'un déjeuner à Bruère-Allichamps et de la visite du musée des Meilleurs ouvriers de France à Bourges.

En septembre l'APS a participé, à Saint-Brissson, aux Journées du Patrimoine.

Mais c'est surtout l'organisation de la 32^e édition du Salon Européen d'Art Contemporain du 27 octobre au 18 novembre dernier, qui a mobilisé la cinquantaine des membres bénévoles de l'APS. Trente deux artistes exposaient, vingt-six peintres et six sculpteurs, dont Anne Boisaubert qui a effectué en direct sur le salon une ébauche de la statue de Rodolphe, le chef des brigands de la « Légende du Templier de Saint-Brissson » ...

Si vous souhaitez participer aux activités de l'APS contactez : **Christian Auger**,
23, rue d'Autry
à Saint-Brissson-sur Loire.
aps.saintbrissonsurloire@orange.fr

Théâtre à Saint-Brissson

le samedi 26 janvier 2019, à 18h, l'APS organise, en avant-première, avec la troupe Le Strapontin, une représentation de la célèbre pièce de Robert Thomas, « LES ASSASSINS ASSOCIÉS ».

Cette comédie policière se déroule dans une atmosphère fantaisiste, dans laquelle se trame le projet diabolique de trois personnages d'éliminer leurs proches respectifs...

A l'issue du spectacle, pour ceux qui le souhaitent sera organisé par l'APS un diner sur le thème de la chasse.

Réservez dès maintenant cette soirée !



SALON
EUROPÉEN
D'ART
CONTEMPORAIN
2018
Saint-Brissson
sur-Loire

Repas de nos Anciens

Dimanche 25 Novembre 2018

Une soixantaine de personnes ont répondu favorablement à notre invitation pour ce repas à l'ambiance chaleureuse avec une belle prestation de « Nell ».
Pour ceux qui n'ont pas pu venir, un colis leur sera distribué prochainement.



Menu

Kir pétillant aux Châtaignes
et 3 canapés traiteur

Kouloubiac de Saumon
aux Epinards

Trou Normand

Poulet Fermier de l'Orléanais
Crème de Morilles

Trio de Fromages et sa Salade

Bûche Pâtissière au Praliné

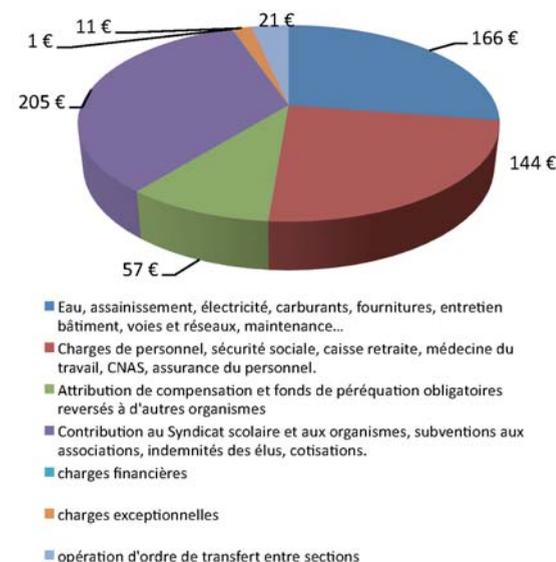
Vins : Colombelle Blanc
Château Belles Murailles Rouge
Café et Eau Minérale

FLASH INFO FINANCES COMMUNALES

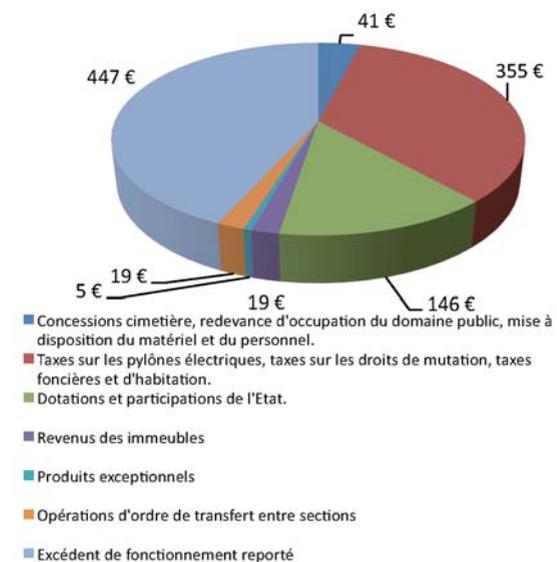
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EN € PAR HABITANT

(délibération juin 2018)

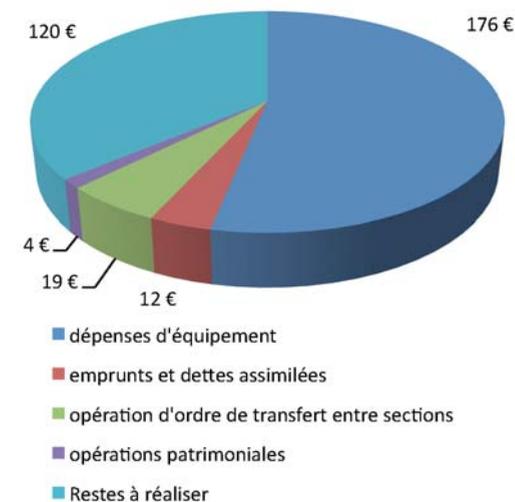
Dépenses de fonctionnement



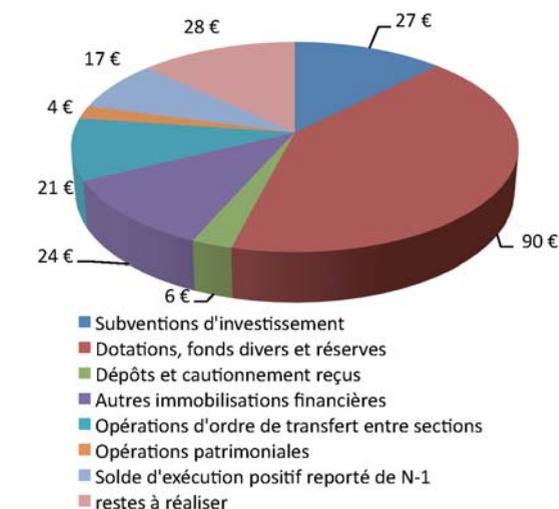
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les finances de la commune en 2017 étaient saines et ont permis le financement des projets d'investissement. Néanmoins la situation de l'autofinancement net restait fragile.

L'adjoint aux finances
Cédric CHAUVETTE

Fin 2015 la Communauté de Communes Gienneses a initié une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) commun aux 11 communes de son territoire (Boismorand, Coullons, Gien, Langesse, Les Choux, Le Moulinet/Solin, Nevoy, Poilly-lez-Gien, Saint-Brisson, Saint-Gondon et Saint-Martin/Ocre).

Les enjeux de ce PLUi ont été définis au cours de l'année 2017 où un diagnostic complet du territoire a été réalisé puis validé, afin de conduire au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce PADD qui définit les grandes orientations du projet de développement du territoire intercommunal a été débattu dans chaque commune puis adopté en conseil communautaire de la CDCG le 23 février 2018. Ce document a ensuite permis d'élaborer un périmètre constructible sur chaque commune, devenu opposable depuis cette date.

Tout au long de cette année 2018 nous avons travaillé sur les bases des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui détermineront les conditions d'urbanisation des zones les plus stratégiques, ainsi que sur les nouveaux périmètres urbanisables et l'élaboration de leur règlement associé et ce dans le respect du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), de la loi ALUR, des Grenelles de l'Environnement et autres lois.

En effet, dans le cadre de la loi ALUR les zones à urbaniser sont redéfinies.

Cette loi a notamment pour objectif de réduire considérablement la consommation d'espace, avec comme conséquences directes :

- une densité plus grande dans les zones constructibles de taille importante
- la possibilité de ne créer des zones constructibles que sur la base de prévisions de développement et de besoins clairement mis en évidence, en limitant au maximum le prélèvement « inutile » d'espaces agricoles et naturels. L'exigence de la loi est de consommer dans les 10 ans à venir deux fois moins d'espace que nous n'en avons consommé dans les dix ans passés.

Sur ce point, les propriétaires de terrain actuellement constructibles qui souhaitent avoir des informations sur le devenir de la constructibilité de leur surface foncière peuvent se rendre en mairie pour y consulter les plans de zonages prévisionnels et émettre leurs observations.

Cette phase de travail sera validée lors d'un prochain conseil communautaire avant que les services de l'Etat et autres services associés émettent leurs remarques en vue de l'exposé du PLUi lors d'une enquête publique prévue dans le premier semestre 2019.

Comment vous exprimer :

- En consultant les documents mis à votre disposition dans votre mairie
- Par mail ou par courrier adressé au service urbanisme de votre commune
- En prenant rendez-vous dans votre commune
- Sur le site internet de la Communauté de Communes Gienneses : <http://legiennois.synapseweb.fr/>
- Par mail sur l'adresse dédiée : contact.plui@cc-gienneses.fr

Concours des maisons fleuries 2019



Vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin, votre potager, ou votre balcon, vous avez la main verte ?

Alors participez au concours !

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune dont les cours, jardins, potagers, terrasses et balcons sont visibles depuis le domaine public.

La visite du jury se déroulera à l'improviste **fin juin, début juillet**.
Tous les participants seront conviés à l'automne à la cérémonie de remise des prix.

INSCRIPTION

Concours des Maisons fleuries 2019

Prénom et Nom : _____

Adresse : N° _____ Rue _____

Catégories :

- 1^{ère} catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue
- 2^{ème} catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.
- 3^{ème} catégorie : établissements recevant du public avec ou sans jardin
- 5^{ème} catégorie : Jardins potagers fleuris
- 6^{ème} catégorie : Jardins potagers collectifs (jardins familiaux, jardins partagés).



A déposer en mairie, avant le 31 mai 2019



🌿 **2^{ème} catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.**

1^{er} prix : VERMEULEN Sandrine (50€)
2^{ème} prix : DURAND-PETIT-LUCHE Daniel (30€)

🌿 **3^{ème} catégorie : établissements recevant du public avec ou sans jardin**

1^{er} prix : Bar La Taverne (20€)
2^{ème} prix : Gîte des Artistes (15€)



Lors de la cérémonie, les agents communaux, ont également été félicités pour tout leur travail. Quotidiennement, ils s'investissent dans l'entretien des espaces verts et l'embellissement de notre cadre de vie.

La préservation de notre environnement est valorisée par des actions en faveur du développement durable : gestion raisonnée de l'eau avec la plantation de vivaces, le paillage, le désherbage thermique et manuel.



Le fleurissement communal au fil des saisons



2017 Janvier :

Synthèse du diagnostic du territoire

- Définition des enjeux :
- 7 grands enjeux pour le territoire sont ressortis de cette synthèse :
- I. Les enjeux en matière de paysage et de patrimoine
- II. Les enjeux environnementaux
- III. Les enjeux en matière de gestion de la ressource en eau
- IV. Les enjeux en matière de politique économique
- V. Les évolutions démographiques
- VI. Les enjeux en matière de politique d'habitat
- VII. Les enjeux de Transports et déplacements

Mars :

Réunion publique

- Présentation de l'avancement de travaux des groupes de travail

Juin à

Novembre :

Définition des axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

- Ateliers publics de travail sur les 3 axes principaux à développer :
- *l'économie, les déplacements et équipements
- *la population et l'habitat
- *l'environnement
- Détermination d'un premier principe de zonage (définition de parties à urbaniser)
- Validation du projet de PADD en comité de pilotage intercommunal

2018 Février :

Approbation du PADD

- après avoir été débattu dans chaque commune de l'intercommunalité le PADD a été approuvé en conseil communautaire le 23 ;
- le périmètre des parties à urbaniser devient opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Mars Avril :

Etude des OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

- détermination des conditions d'urbanisation des zones les plus stratégiques
- Exposé de la manière dont l'établissement souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager une zone ou un quartier

Juin :

Première ébauche du projet de règlement

- Le règlement interprète le zonage du PLUi et définit les précisément les conditions de constructibilité et d'aménagement de chacune des zones pour l'ensemble des 11 communes.

Juillet Aout :

Travail avec les agriculteurs

- Recensement de l'évolution de leurs activités

Mars à

Octobre :

Travail sur le potentiel de développement de chaque commune

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays Giennois) et la loi ALUR définissent les règles du jeu à respecter sur le nombre d'hectares constructibles par commune.
- Projet de zonage et définition de la classification des différentes zones

2019

Janvier/ Février :

Validation du projet du PLUi

Février/ Avril :

Consultation des Personnes Publiques Associées

- Le projet de PLUi est soumis aux avis des services de l'Etat, des collectivités voisines, du Conseil Départemental, des chambres de commerce et d'industrie... Qui émettent des prescriptions sur le projet élaboré

Mai à Septembre :

Enquête Publique et approbation du PLUi

- Le PLUi sera soumis à l'avis du public par l'intermédiaire d'une enquête publique lors de laquelle la population est invitée à émettre ses observations.

Calendrier indicatif

Calendrier

janvier 2017
Synthèse
du diagnostic
du territoire

mars 2017
Réunion publique

juin 2017
novembre 2017
Définition des axes
du PADD (Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable)

février 2018
Approbation du PADD

mars 2018
avril 2018
Étude des OAP

juin 2018
Première ébauche
du projet de règlement

juillet 2018
août 2018
Travail avec les
agriculteurs

mars 2018
octobre 2018
Travail sur le potentiel
du développement
de chaque commune

janvier 2019
septembre 2019
Consultation des
personnes publiques
associées

Validation projet PLUI

Enquête publique et
approbation du PLUI

► Synthèse du diagnostic du territoire

- 7 grands enjeux pour le territoire sont ressortis de cette synthèse, en matière de paysage et de patrimoine, environnementaux, gestion de la ressource en eau, de politique économique, évolutions démographiques, de politique d'habitat et de transports et déplacements

► Présentation de l'avancement des études des groupes de travail

► Définition des axes du PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Ateliers publics de travail sur les 3 axes principaux à développer :
*l'économie, les déplacements et équipements, *la population et l'habitat, *l'environnement
- Détermination d'un premier principe de zonage (définition de parties à urbaniser)
- Validation du projet de PADD en comité de pilotage intercommunal

► Approbation du PADD

- après avoir été débattu dans chaque commune de l'intercommunalité le PADD a été approuvé en conseil communautaire le 23 février 2018 ;
- le périmètre des parties à urbaniser devient opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme

► Étude des OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

- détermination des conditions d'urbanisation des zones les plus stratégiques
- Exposé de la manière dont l'établissement souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager une zone ou un quartier

► Première ébauche du projet de règlement

- Le règlement interprète le zonage du PLUI et définit les précisément les conditions de constructibilité et d'aménagement de chacune des zones pour l'ensemble des 11 communes.

► Travail avec les agriculteurs

Recensement de l'évolution de leurs activités

► Travail sur le potentiel de développement de chaque commune

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays Giennesois) et la loi ALUR définissent les règles du jeu à respecter sur le nombre d'hectares constructibles par commune.
- Projet de zonage et définition de la classification des différentes zones

► Consultation des PPA (Personnes Publiques Associées)

- Le projet de PLUI est soumis aux avis des services de l'Etat, des collectivités voisines, du Conseil Départemental, des chambres de commerce et d'industrie Qui émettent des prescriptions sur le projet élaboré

► Validation du projet de PLUI

► Enquête Publique et approbation du PLUI

- Le PLUI sera soumis à l'avis du public par l'intermédiaire d'une enquête publique lors de laquelle la population est invitée à émettre ses observations.

► Vous pouvez également faire des remarques

- Par écrit dans un cahier dit d'expression à l'accueil de votre mairie
- Par voie postale à l'adresse de votre mairie ou du siège de la Communauté des Communes Giennesoises.
- Par mail à l'adresse mail suivante : contact.plui@cc-giennesoises.fr
- <http://www.legiennesois.fr> où l'onglet PLUI vous permettra de télécharger des documents.

Étape actuelle

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Fleurir, c'est embellir, enrichir et préserver notre environnement quotidien

Pour saluer les efforts fournis par les administrés en faveur du fleurissement de notre village, un concours communal des maisons fleuries sur inscription préalable, est organisé chaque année.



Les lauréats lors de la cérémonie de remise des prix

Le palmarès du concours communal 2018, décerné par un jury composé de conseillers municipaux, a été dévoilé par Laure Crotté, adjointe au maire, lors d'une cérémonie conviviale le 22 novembre dernier à laquelle les 17 lauréats étaient conviés.

Les lauréats ont chacun reçu un diplôme et un prix. Une belle composition florale a été offerte au premier de chaque catégorie (voir palmarès ci-dessous). Un diaporama présentant un aperçu des jardins primés a illustré cette cérémonie qui s'est terminée autour d'un verre de Beaujolais Nouveau.

Le jury départemental qui est passé pendant le mois de juillet a également récompensé deux lauréats : M. et Me Dubois et M. et Mme Marais au concours des villes, villages et maisons fleuries du Loiret. Bravo et merci à tous les participants !

Palmarès

1^{ère} catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue



- 1^{er} prix : MARAIS Bernard - 6, rue de la Champaude (50€)
- 2^{ème} prix : DUBOIS Franck - 29, rue d'Enfer (30€)
- 3^{ème} prix : DAVID Liliane - 4, rue de la Garenne (20€)
- 4^{ème} prix : DEMONTE Denise - 27, rue d'Enfer (20€)
- 5^{ème} prix : CHENU Christian - 19, rue d'Enfer (20€)

Lauréats recevant une récompense de 15€ : BOCQUET Jocelyne, BRAY Roberte, BRUANDET Nicole, COCQUET Gilbert, LÉBOUILLONNEC Nicole, LETOUR Jeanine, RULLIER Monique, TRECHE Claude